

## Autorisation parentale d'escalade pour les mineurs

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Détenteur de l'autorité parentale sur le mineur :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

1. Autorise le mineur à pratiquer l'escalade en salle sur Surface Artificielle d'Escalade lors des séances en autonomie proposées par le Club alpin du Pays de Gex, sous la responsabilité d'un des adultes majeurs mentionnés ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Signature :

Nom :

Prénom :

Signature :

Nom :

Prénom :

Signature :

L'adulte majeur responsable doit être adhérent au club, titulaire du passeport grimpe, et présent dans la salle aux côtés du mineur.

2. Autorise le Club alpin du Pays de Gex à prendre des photos du mineur lors des activités du club et à les diffuser sur les médias internes à la vie du club (affichage en salle, site internet, publications, etc).

Je reconnais avoir été informé que l'escalade est une activité présentant des risques.

Je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire une assurance individuelle accident pour le mineur (option proposée lors de l'inscription au club).

La responsabilité du club ne peut être engagée en dehors de la zone d'escalade et des vestiaires.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 août suivant la date de la signature et elle doit être renouvelée tous les ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Fait à .....

le .....

Signature :